

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Considérant l'ouverture des chambres Télécom pour tirage de câble et raccordement de la fibre optique pour le marché de la vidéo surveillance, en agglomération par la société AXIANS FIBRE NORMANDIE, Parc d'Activités de la Fringale – Voie de l'Institut, 27100 VAL DE REUIL ;
 - Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement

N°2023-127

ARRETE :

Objet :

Société AXIANS FIBRE
NORMANDIE

Ouverture des chambres
Télécom pour tirage de
câble et raccordement
de la fibre optique pour
le marché de la vidéo
surveillance

Article I :

Les travaux d'ouverture des chambres Télécom pour tirage de câble et raccordement de la fibre optique pour le marché de la vidéo surveillance, en agglomération de Forges-les-Eaux sont autorisés à partir du 26 juin 2023, pour une durée de 35 jours.

Article II :

Ces dispositions seront matérialisées par la pose de panneaux, et de tous éléments nécessaires à la mise en place des déviations et de la sécurité du chantier et de ses abords afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

La circulation alternée se fera manuellement.

Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 19 juin 2023

Le Maire
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : **20 JUIN 2023**